

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024
Date de transmission : 23/12/2024
Date de mise en ligne : 24/12/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Transports : Avenant N°7 à la convention cadre multipartenariale de coopération relative à la mise en œuvre de titres intégrés zonaux « Alsaplus 24H » et « Alsaplus groupe journée » à l'échelle du territoire alsacien, valables sur tous les réseaux de transport en commun opérant dans la Région

(DELIBERATION n°2024-204)

Depuis le 1^{er} octobre 2011, les 10 autorités organisatrices de la mobilité alsaciennes (dont Saint-Louis Agglomération) ont formalisé leur coopération tarifaire pour la vente de billets multimodaux s'adressant à une clientèle occasionnelle dans le cadre d'une convention multipartenariale de coopération.

La Région Grand Est vient de lancer une réflexion globale sur les tarifications multimodales à l'échelle de son territoire avec l'ambition de mettre en place une nouvelle coopération tarifaire. Dans l'attente de ce nouveau dispositif, il est nécessaire de prolonger la convention précitée liant les autorités organisatrices de la mobilité alsaciennes pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} octobre 2024, soit jusqu'au 30 septembre 2025.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant n°7 à la convention cadre multipartenariale de coopération relative à la mise en œuvre de titres intégrés zonaux « Alsaplus 24H » et « Alsaplus Groupe journée » à l'échelle du territoire alsacien.

Cet avenant n°7 prévoit également :

- Une évolution des prix au 1^{er} juillet de l'année 2024 : par soucis de cohérence avec l'augmentation générale des tarifs sur le réseau Soléa au 1^{er} juillet 2024, le tarif du titre Alsa+ 24h est porté à 4.60€ pour la zone Mulhouse Alsace Agglomération. Pour tous les autres tarifs 24h et Groupe Journée, l'évolution des prix au 1^{er} juillet 2024 n'est pas appliquée.
- Retrait de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile : ayant délibéré le 25 juin 2024 en faveur de la gratuité des services réguliers de son réseau Pass'O, elle n'est plus signataire de la présente convention.

Les autres articles de la convention et de ses avenants restent inchangés.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°7 à la convention cadre multipartenariale de coopération relative à la mise en œuvre de titres intégrés zonaux Alsaplus 24H et Alsaplus Groupe Journée à l'échelle du territoire alsacien valable sur tous les réseaux de transport en commun opérant dans la Région, tel que ci-annexé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDICER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

